



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Syndrome du bébé secoué

Question écrite n° 43731

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur le syndrome du bébé secoué. Chaque année, plus de 500 enfants sont diagnostiqués comme souffrant du syndrome du bébé secoué. Le syndrome du bébé secoué est à l'origine de graves séquelles neurologiques qui se manifestent par des déficiences intellectuelles, visuelles ou motrices, ainsi que des troubles du comportement, de la parole ou de l'attention. Dans 1 cas sur 10 au moins, ce syndrome engendre le décès du bébé et dans trois quarts des cas, un handicap à vie. En moyenne, un bébé victime aura été secoué 10 fois avant le drame, avec un pic entre l'âge de 2 et 4 mois. On note un taux de récurrence de 55 %. Suite à des recommandations de la Haute Autorité de santé actualisées en 2017 et aux progrès scientifiques, de réelles avancées ont pu être constatées sur l'établissement du diagnostic ainsi qu'en matière de prévention et d'information. Une campagne de sensibilisation, sous l'initiative du secrétaire d'État chargé de l'enfance, a démarré le lundi 17 janvier 2022 avec notamment la mise en ligne d'un clip vidéo « les cris et puis le silence ». Ainsi, il lui demande si cette campagne nationale de prévention sera accompagnée d'une sensibilisation particulière chez les professionnels de la petite enfance ainsi que dans les services de maternité.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43731

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 455

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)